



Séance plénière du 18 décembre 2017

## LA STRATÉGIE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN MATIÈRE D'ACTION INTERNATIONALE

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Michel COHU, rapporteur entendu ;

### DÉLIBÈRE

L'engagement des collectivités territoriales sur la scène internationale est le résultat de tendances de très long terme, qui se sont développées depuis plus de soixante ans.

Dans la lignée du rapport Laignel (2013), le Livre blanc « *Diplomatie et territoires* », diligenté par le ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères en 2016, souligne que les collectivités territoriales apportent une contribution importante au rayonnement et à l'influence de la France dans le monde.

Le lien humain et les valeurs universelles (droits de l'Homme, défense de l'environnement, promotion de l'égalité Femme-Homme...) constituent la première motivation à agir à l'international. Cette approche se retrouve dans le document stratégique proposé par l'Exécutif régional. En son temps, le CESER, dans ses différents avis, a souligné que ces coopérations s'appuyaient sur des valeurs partagées. Pour le CESER, celles-ci doivent rester au cœur de tout projet de coopération d'aujourd'hui et de demain.

La globalisation, les évolutions technologiques constantes, conduisent à une interdépendance des organisations humaines (États, entreprises, associations, universités, etc.) à travers la planète. Aujourd'hui, l'ouverture à l'international s'impose à tous, en tant que consommateur, en tant que travailleur en tant qu'étudiant. Opportunité pour les uns, danger pour d'autres, c'est une réalité par

rapport à laquelle il faut savoir se positionner. Ce positionnement doit procéder d'une approche clairvoyante et s'inscrire dans une anticipation pour l'avenir.

Le programme ERASMUS porté par la Région a montré, au fil des années, tout son intérêt dans l'expression de la richesse des contacts établis par les jeunes dans les différents pays. Les difficultés rencontrées par les associations pour initier les projets amènent le CESER à poser la question de savoir si la Région ne pourrait pas être porteuse d'initiatives, de projets, permettant de mobiliser des fonds européens en faveur des associations éligibles.

Le CESER salue l'engagement de la Région dans les neuf partenariats stratégiques depuis deux décennies. Le CESER note que ces coopérations relèvent notamment :

- **De la coopération humanitaire pour répondre aux situations d'urgence,**
- **De la coopération culturelle, éducative et citoyenne** basée sur l'échange de bonnes pratiques,
- **De la coopération économique et technologique** basée sur la réciprocité.

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) constitue un cadre pour le renforcement de l'action extérieure de la Région. Avec l'appui de BPI France, et de Business France, la Région doit mettre en œuvre le Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE). Le CESER aurait souhaité que soit précisée la façon dont la Région articule la coopération économique avec le volet international présenté dans ce rapport. De même, le CESER pose la question à savoir comment la Région inscrit ses démarches dans les stratégies développées par l'Agence Française de Développement.

Le CESER fait remarquer que l'action des collectivités territoriales s'inscrit souvent dans une logique de marketing territorial. Certaines s'engagent dans des stratégies volontaristes destinées à souligner leurs atouts, leurs spécificités, leurs savoir-faire, leur image. Dans une approche globale, les accords de partenariat concourent ainsi à l'attractivité touristique, à celle des investissements des entreprises françaises par exemple. La Région Centre-Val de Loire pourrait entrer dans ce type de démarche.

### **Les coopérations de projets**

Le CESER apprécie particulièrement la création des **coopérations de projets** qui amène la collectivité à s'engager sur des coopérations ponctuelles, limitées et mieux maîtrisées dans le temps. Cela permet de développer d'autres partenariats dans d'autres régions du monde, vers l'Amérique Latine par exemple, comme l'avait suggéré le CESER à plusieurs reprises.

Pour le CESER, au regard de l'ambition affichée, le budget de 1,4 million d'euros paraît trop limité pour offrir de réelles possibilités de développement et de rayonnement international. En effet, ce budget modeste ne permettra pas d'accompagner un nombre important de projets. Cette contrainte conduit le CESER à inviter la Région à se rapprocher d'autres Régions françaises partageant les mêmes valeurs pour envisager de mutualiser certaines actions et projets, afin de créer des dynamiques à la hauteur des enjeux de coopération.

Le CESER propose de privilégier des projets non-européens car les financements pour la coopération intra-européenne sont nombreux et touchent à énormément de domaine (recherche, culture, villes, jeunesse, entreprises, etc.).

### La Conférence permanente des acteurs des relations internationales

Le CESER approuve sa création et sa composition qui associe un ensemble de partenaires œuvrant dans les champs des coopérations internationales. Lieu de partage d'expériences et de réflexion cette instance ne doit pas se limiter à des échanges sur les coopérations conduites par chaque partenaire mais bien de parvenir à co-construire la feuille de route de la Région pour un portage coordonné de l'action extérieure. Dans l'articulation de la gouvernance sont prévus des Comités mixtes de coopération et des instances mixtes de pilotage de projets. Le CESER s'interroge sur l'articulation de ces instances dont il serait important de préciser la composition et le fonctionnement.

### Communication et évaluation

Le CESER regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance de l'évaluation mentionnée dans le rapport et souhaite être destinataire de ces éléments lui permettant d'éclairer ses analyses. Le CESER souhaite que la Région s'affirme à l'international pour faire connaître ses atouts et ses spécificités. La dimension internationale doit s'inscrire dans toutes les déclinaisons de la politique régionale tant économique que culturelle, qu'humaniste. Le CESER insiste sur le fait que ces politiques soient relayées par une communication à la hauteur des ambitions affichées.

Vote :

Pour : 79

Contre : 0

Abstentions : 9

Avis adopté à la majorité.

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Chevée', written in a cursive style.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE

